

Genève, le 28 septembre 2012

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (3 pages)

**Cour des comptes: présentation du rapport annuel d'activités
2011/2012**

La Cour des comptes publie son cinquième rapport annuel d'activités, établi du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, période qui peut être qualifiée d'une année de sollicitation intensive de la Cour. Les communications reçues des citoyens et des autorités ont doublé par rapport à l'an dernier, illustrant leurs besoins en matière d'analyse fiable et indépendante des différentes problématiques de gestion du secteur public. Les téléchargements de rapports ont également doublé. L'activité déployée sur la période a permis de traiter 31 dossiers et d'identifier 10.7 millions d'économies ou gains mesurables. Toutefois, le suivi des rapports dans quatre domaines demeure problématique : la gestion des constructions au DU, les crédits d'ouvrage des équipements scolaires au DIP, le processus de recrutement en Ville de Genève et les processus de planification et de gestion horaire de la police. Le rapport et les annexes sont librement disponibles sur <http://www.cdc-ge.ch/>.

Une activité intensive sur la période 2011-2012

Fruits de ces 5 années d'existence, les sollicitations et les attentes des travaux de la Cour n'ont cessé de croître. Pendant sa cinquième année d'activité du 1er juillet 2011 au 30 juin 2012, la Cour a ouvert 49 nouveaux dossiers. Parmi ces dossiers, 37 ont été ouverts à la suite de communications de citoyens, 10 à la demande d'autorités et 2 par la Cour elle-même. Les 47 communications de citoyens et d'autorités reçues en 2011/2012 représentent une hausse de 96% par rapport à l'exercice 2010/2011.

Le nombre de dossiers traités en 2011/2012 s'établit à 31 dossiers : 18 ont fait l'objet de décisions de non-entrée en matière et 13 ont abouti à la publication de 12 rapports distincts.

Au sujet des 18 décisions de non-entrée en matière, il convient de relever celles dûment motivées et publiées sur le site internet de la Cour compte tenu de leur intérêt public. A cet égard, la Cour a notamment analysé la gestion comptable de la commune de Corsier et la légalité de la convention entre la Fondation Gandur pour l'art et la Ville de Genève.

Au sujet des 12 rapports publiés au cours de l'exercice 2011-2012, ceux-ci ont traité de problématiques diverses. Tout d'abord, la Cour a poursuivi dans ses audits de dispositifs cantonaux et communaux, tels que l'accueil de la petite enfance et l'aide sanitaire d'urgence. Ensuite, la Cour a audité la passation des marchés publics de services et de fournitures de six établissements publics autonomes. Les recommandations de la Cour ont visé, d'une part, à corriger des situations irrégulières et, d'autre part, à rendre le déroulement des procédures de marchés publics plus harmonieux pour les soumissionnaires et les adjudicataires principalement.

Finalement, il convient de relever deux rapports, sollicités par la Commission des finances du Grand Conseil, qui sont d'une importance particulière. Le premier concerne l'organisation administrative du Pouvoir judiciaire, impliquant plus de 600 personnes et dont l'organisation a été profondément modifiée à la suite de la réforme judiciaire «Justice 2010». Le second a trait à un audit de la gestion du parc immobilier des deux principales caisses de prévoyance du secteur public, soit la CIA et la CEH, dont l'intérêt public est particulièrement marqué, une fusion étant en cours et ces caisses représentant plus de 40'000 membres salariés et près de 20'000 retraités.

Une réelle prise en compte des recommandations

Au cours des trois dernières années qui font l'objet du suivi des recommandations au 30 juin 2012, la Cour a émis 611 recommandations, acceptées à 98%. Il convient de relever que les recommandations émises durant l'année 2009-2010 font l'objet de leur troisième et dernier suivi au 30 juin 2012, soit en moyenne 27 mois après leur publication. Il en résulte que 62% des 162 recommandations concernées sont en place, en baisse par rapport à la référence de l'an dernier.

Cette situation s'explique principalement par le fait que les recommandations de trois rapports n'ont pas évolué de manière significative à l'occasion du troisième suivi (rapport no 30 - gestion des constructions au DCTI (DU), rapport no 31 - crédits d'ouvrage des équipements scolaires DIP – DCTI (DU), rapport no 26 - recrutement en Ville de Genève). Sans ces trois rapports, le taux de mise en œuvre des recommandations serait de 80% deux ans et demi après leur émission.

Par ailleurs, le rapport no 32 relatif à l'application de conduite opérationnelle au sein de la police judiciaire, qui en est à son deuxième suivi, est également considéré comme problématique.

Quatre suivis problématiques : gestion des constructions au DU, crédits d'ouvrage des équipements scolaires au DIP, processus de recrutement en Ville de Genève et processus de planification et de gestion horaire de la police

1. Audit relatif à la gestion des constructions à l'Etat de Genève (rapport no 30)

Plus de deux ans après la publication du rapport, 24 recommandations sur les 31 émises sont non réalisées au 30 juin 2012. La principale explication est à rechercher dans les nombreux départs intervenus aux postes clés de l'Office des bâtiments (OBA) entre 2010 et 2011, et qui n'ont pas été repourvus rapidement; cette situation a débouché sur une absence de suivi des recommandations, déjà relevée dans le rapport annuel 2010-2011 de la Cour.

Ainsi, les risques identifiés au moment de l'audit sont toujours présents : ceux liés à l'opérationnel (par exemple l'absence de directives aux mandataires sur le site, la non-réduction de la durée de traitement des factures), ceux liés au financier (par exemple l'absence de réconciliation entre les états financiers, ce qui laisse ouvert le risque de double paiement des factures), ceux liés au contrôle (par exemple l'utilisation insuffisante des compétences de l'expert technico-économique), ou encore ceux liés à la conformité (par exemple les boucllements qui ne sont pas réalisés dans les délais légaux).

2. Audit relatif à la gestion des crédits d'ouvrages des équipements scolaires du cycle d'orientation et de l'enseignement postobligatoire (rapport no 31)

Plus de deux ans après la publication du rapport, 7 recommandations sur les 16 émises sont non réalisées au 30 juin 2012. D'une manière générale, le retard pris dans la mise en œuvre des recommandations ne permet pas de gérer les risques soulevés dans le rapport de manière satisfaisante notamment au niveau d'une coordination de tous les intervenants sur le processus de construction de bâtiments scolaires. Par ailleurs, la Cour constate que le système de contrôle interne n'a pas encore été mis en place, surtout pour la partie qui requiert une collaboration étroite avec le DU. En outre, un retard important a été pris dans les projets de lois de boucllement des crédits d'équipements, soit parce qu'ils n'ont pas encore été approuvés par le DIP, soit parce qu'ils n'ont pas encore été transmis au DU.

Il est toutefois à relever que le DU, dans sa nouvelle organisation, n'a aucune objection à présenter des crédits d'investissement pour la construction des bâtiments scolaires qui soient dissociés des crédits d'équipement, sous la réserve évidemment que le parlement - qui est maître du jeu à cet égard - accepte ce mode de faire.

3. Audit relatif au processus de recrutement à la Ville de Genève (rapport no 26)

D'une manière générale, la Cour constate un faible avancement dans la mise en œuvre des recommandations (38% après plus de deux ans). La Cour note que le retard pris dans la mise en œuvre des recommandations peut notamment s'expliquer par le fait que plusieurs enquêtes administratives ont dû être menées au sein de la DRH; par l'entrée en fonction au mois de mars 2012 dans un contexte difficile d'une nouvelle directrice des ressources humaines après le départ du

précédent fin 2011 ainsi que par le retard pris dans la définition d'un mandat externe lié aux processus RH (tel qu'annoncé par le Conseil administratif le 11 octobre 2011)

Par ailleurs, comme lors de ses suivis au 30 juin 2010 et 2011, la Cour a procédé une nouvelle fois à une vérification d'un échantillon de recrutements. Elle a relevé que le processus de recrutement de deux postes de hauts cadres ne correspond pas aux bonnes pratiques. Une nouvelle fois, la Cour souligne que ces pratiques péjorent l'attractivité de la Ville de Genève en tant qu'employeur pour des postes de hauts cadres.

4. Audit relatif à l'application de conduite opérationnelle du personnel de police (COPP) au sein de la police judiciaire (rapport no 32)

Aucune recommandation de la responsabilité de la direction de la police n'a été mise en œuvre entre le 30 juin 2011 et le 30 juin 2012. D'une manière générale, le retard pris dans la mise en œuvre des recommandations ne permet pas de gérer les risques soulevés dans le rapport de manière satisfaisante notamment au niveau d'une gestion efficiente des horaires, que ce soit pour l'activité ordinaire ou pour les manifestations particulières. Selon l'audit, ce retard est dû à la réorganisation actuelle dans le cadre du projet Phénix, ainsi qu'aux difficultés rencontrées dans la mise en place de la direction des ressources humaines de la police.

Or, un certain nombre de mesures (analyses d'horaires, tableau de bord de suivi des heures supplémentaires, organisation de la planification, etc.) peuvent être prises indépendamment de ces deux motifs. Les efforts doivent donc être poursuivis afin de mettre en œuvre les recommandations permettant de résoudre notamment les problèmes d'inefficience et d'inégalité de traitement relevés par la Cour.

Par ailleurs, la Cour constate que le système de contrôle interne en lien avec l'application COPP n'a pas encore évolué. Plus particulièrement, la Cour note que les indemnités reçues lors de conférences, séminaires ou formations ainsi que leur potentielle rétrocession ne font pas l'objet de contrôle systématique et ce malgré des problèmes déjà identifiés par la police.

Satisfecit

Finalement, il convient de conclure en soulignant les principales améliorations apportées au cours de ce suivi 2012 des recommandations, notamment :

- par **SIG** en matière de fixation des tarifs de l'électricité où il convient de relever que l'ensemble des recommandations a été mis en place. Ainsi, les mécanismes d'ajustement des tarifs faisant suite au rapport de la Cour s'élèvent à 120 millions sur la période 2009-2011 qui sont ou seront déduits des factures aux usagers.
- par la Centrale d'achats des HUG et du CHUV (**CAIB**) qui a mis en place un contrôle de qualité sur les appels d'offres et le traitement des recours, des tableaux de bord standardisés qui permettent au comité de coordination, aux commissions et aux directions des établissements hospitaliers de suivre leur activité, ainsi qu'un système d'information qui permet d'établir des statistiques comparables pour les deux établissements, notamment en uniformisant les bases de données.
- par la Commission cantonale de l'aide au sport (**CCAS**), qui en un peu plus d'une année a mis en place l'ensemble des recommandations proposées.
- par l'**OFPC** qui avance à rythme soutenu dans la mise en œuvre des recommandations.
- par la **Fondation HLM de la Ville de Carouge**, qui en moins d'une année a mis en œuvre la quasi-totalité des recommandations.

Contact pour toute information complémentaire:

Monsieur Stanislas Zuin, président de la Cour des comptes
Tél. 022 388 77 93, courriel: stanislas.zuin@etat.ge.ch